

Accord de partenariat économique, de coordination politique et de coopération CE /Mexique: adhésion de Bulgarie et de la Roumanie. Protocole

2006/0259(CNS) - 23/05/2007 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Helmuth **MARKOV** (GUE/NGL, DE), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission du Commerce International et approuve - dans le cadre de la procédure de consultation - la proposition de décision du Conseil visant à conclure un 2^{ème} protocole additionnel à l'accord de partenariat économique et de coopération (APC) entre la Communauté et le Mexique pour tenir compte de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE, moyennant un seul amendement : **la modification de la procédure d'adoption du protocole** additionnel.

En effet, pour le Parlement, l'accord devrait être approuvé conformément à la même procédure que celle utilisée pour approuver l'accord principal. En conséquence, le Parlement demande que le protocole d'adaptation de l'APC soit approuvé selon la procédure de l'**avis conforme du Parlement** (à savoir, conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité CE) et non par celle de la consultation simple.